



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 53240

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les retraites qui ont été pendant longtemps exemptes de toute cotisation sociale avant qu'elles subissent un prélèvement de la CSG et de la CRDS, actuellement à hauteur de 6,7 % pour le régime général et 16,7 % pour les retraites complémentaires. Les retraités ont ainsi perdu une part importante de leur pouvoir d'achat ces dernières années. Il lui demande si elle est prête à revaloriser sur plusieurs années le pouvoir d'achat des retraités, la revalorisation prévue dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 devant être accentuée dans les années qui viennent, et à réindexer l'évolution des pensions sur celles des salaires et non sur les prix.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53240

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6304